



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°032/2023) PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : le carrefour formé par l'avenue de la Gazelle, l'avenue d'Homborchveld et la rue Engeland et le carrefour formé par la rue Engeland et la rue des Bigarreux.
- Identité du demandeur : COMMUNE D'UCCLE - Service Technique de la Voirie - Monsieur Nicolas GROULARD.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-46553-2022 (article 177) : Réaménager le carrefour formé par l'avenue de la Gazelle, l'avenue d'Homborchveld et la rue Engeland et le carrefour formé par la rue Engeland et la rue des Bigarreux et mettre en œuvre un système de gestion des eaux pluviales.

Nature de l'activité : équipement d'intérêt collectif ou de service public.

Zone : PRAS : en zone de chemin de fer, en zone d'habitation à prédominance résidentielle, en zone verte à haute valeur biologique et en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement
PPAS : le bien se situe dans le périmètre du plan particulier d'affectation du sol (PPAS) n°5 - Quartier du Kriekenput - A.R. du 06/06/1953 et n°5bis - A.R. du 31/10/1962.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.3 du PRAS (actes et travaux dans les zones d'espaces verts, publics ou privés)
- application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions).

L'enquête publique se déroule à partir du **28/02/2023** et jusqu'au **29/03/2023** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels> (référence 16/PFD/1840696).

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 19 avril 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 20/02/2023.